

Natixis (FR)

Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note



Introduction

- Note structurée d'une durée maximum de 10 ans.
- L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER¹ (ci-après dénommé « l'indice ») est un indice de type « Excess Return » avec « dividendes synthétiques ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5%. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre.
- Une possibilité de remboursement automatique anticipé à la 5^e année en cas de performance de l'indice supérieure à 15%. L'Emetteur procédera alors à un remboursement automatique anticipé de la note et vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial²⁻⁸ (hors frais³ et taxes) ET à une

plus-value brute²⁻⁴ unique équivalente à 25%. Si le remboursement automatique anticipé est activé, la note structurée s'arrête. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible.

- A l'échéance, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé :
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial²⁻⁸ (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute²⁻⁴ unique équivalente à la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ ;
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial²⁻⁸ (hors frais³ et taxes).
- Emetteur : Natixis S.A. (S&P⁷ : A+, Moody's⁷ : A1, Fitch⁷ : A+).

Public cible

Cette note structurée complexe s'adresse aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Cette note structurée s'adresse aux clients / personnes disposant d'expérience et de connaissances suffisantes pour comprendre les caractéristiques du produit Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note.

Nature de l'investissement

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note est une note structurée émise par Natixis.

En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de Natixis) :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital initial²⁻⁸ (hors frais³ et taxes) augmenté d'une éventuelle plus-value brute²⁻⁴ unique ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute²⁻⁴ unique en cas de remboursement automatique anticipé (en année 5).

Objectif d'investissement

Cette note s'adresse aux investisseurs qui envisagent une stabilité à très court terme ou une hausse à moyen terme de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER.

¹ Voir description en pages 3 et 4.

² Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

³ Hors frais d'entrée de 2,00% maximum. Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières », section « Frais et commissions » en page 10.

⁴ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ La Performance Moyenne Finale est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice enregistrées durant les 3 dernières années de la note structurée (37 observations).

⁶ Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 10 pour le détail des dates.

⁷ Perspective stable. Ratings au 19/06/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004 et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

⁸ Le terme « capital initial » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale d'une Note, soit 1 000 EUR par note, hors frais d'entrée de 2,00% maximum. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette Valeur Nominale.

Type d'investissement : titre de créance vert¹

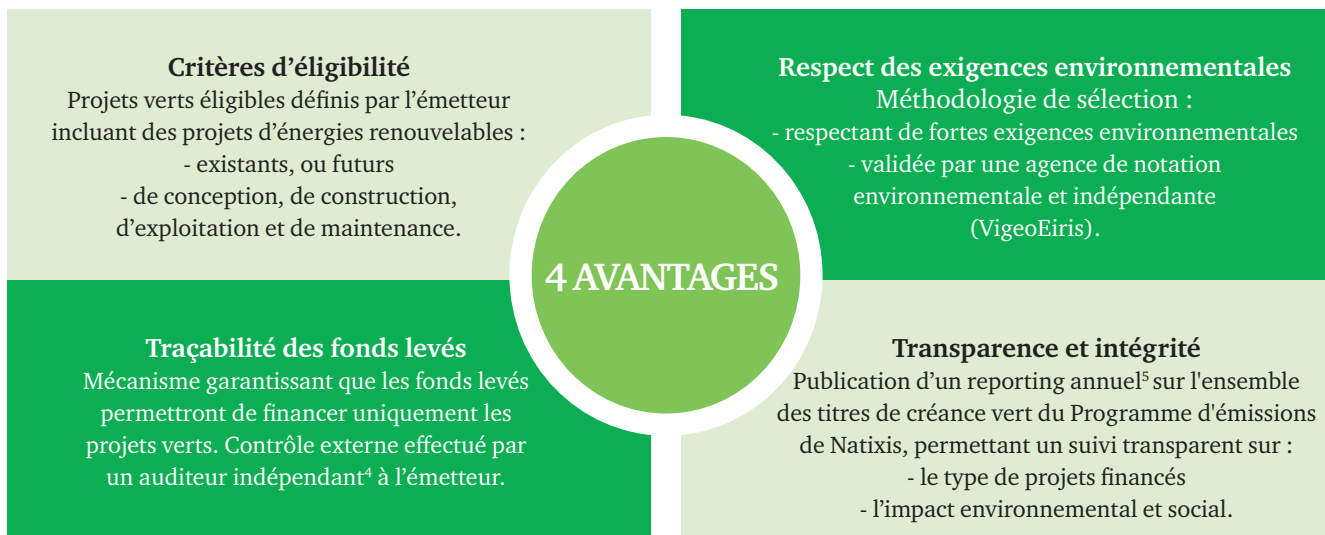
Le réchauffement climatique est une réalité face à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable que Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : le titre de créance vert¹.

Qu'est ce qu'un titre de créance vert¹ ?

- Il s'agit d'un titre de créance émis par un émetteur (en l'occurrence la banque Natixis), destiné à financer ou refinancer des projets verts avec un impact positif sur l'environnement. Chaque souscription correspondant à un titre de créance vert rentre dans le cadre du programme d'émissions de Natixis et le montant équivalent est alloué vers un « eligible green project pool » d'actifs détenus au bilan de Natixis.
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.
- Le titre de créance est dit vert car il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations² sur : l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, et le reporting.

Engagements et principes³ de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note finance directement des projets d'énergies renouvelables pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.



Exemples de projets éligibles



Photovoltaïque

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



Biomasse

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



Hydraulique

Construction de centrales hydroélectriques



Eolien

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

¹ Ce produit est un titre de créance vert ou « Green Bond ». L'investisseur doit être conscient qu'il n'existe actuellement aucun consensus sur le marché quant aux caractéristiques précises requises pour qu'un actif spécifique soit défini comme « vert », « social » ou « durable ». Voir page 9 section « Risques liés au titre de créance vert et titre de créance socialement responsable ».

² Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association "Green Bond Principles" <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

³ Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de l'Émetteur Natixis sur le site: <https://equityderivatives.natixis.com/fr-bn/products/>

⁴ L'auditeur indépendant chargé de contrôler que les fonds levés permettront uniquement de financer des projets verts est celui utilisé par le Groupe BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis. Pour plus d'informations sur l'auditeur, veuillez consulter le document Cadre d'émission de BPCE :

<https://groupebpce.com/content/download/5627/file/Groupe%20BPCE%20-%20Framework%20of%20Sustainable%20Development%20Bond%20Program%20-%202020%20July%202018.pdf>

⁵ Publication du reporting annuel sur le site de l'Émetteur Natixis: <https://equityderivatives.natixis.com/fr-bn/products/>

L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equal Weight Excess Return (EWER)

Rationnel de l'indice

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER¹ s'expose à une sélection d'entreprises qui ont été identifiées par Euronext® comme étant engagées dans une meilleure gestion de leur empreinte carbone et présentant une plus faible volatilité historique² (comparativement aux autres entreprises composant l'indice Euronext® Climate Europe³, univers de départ de l'indice). Euronext est une agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

La sélection effectuée par Euronext® a été élaborée avec le Green & Sustainable Hub⁴ de Natixis qui cherche à avoir une approche holistique de la problématique climat en se focalisant sur les entreprises ayant un vrai potentiel de réduction de leur empreinte carbone et tentant de répondre aux trois objectifs suivants :

- contribuer au financement de produits et solutions participant à la transition énergétique : les entreprises de l'univers d'investissement sont évaluées sur leur capacité à proposer des produits et services innovants permettant de réduire l'empreinte carbone du produit, ou de la chaîne de production du produit.
- réduire leur impact sur le climat en améliorant leur processus de production afin de réduire les émissions de carbone liées à la production du bien ou service par l'entreprise ;
- réduire leur exposition aux risques que le climat fait peser sur elles : la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques introduisent une contrainte carbone sur les entreprises et un risque de perte de valeur inattendu, dû à des facteurs de risque tels que :
 1. risque juridique : exposition à une augmentation des procédures légales lancées à l'encontre des entreprises et/ou gestionnaires de fonds pour mauvaise prise en compte des risques physiques et de transition ;
 2. risque de transition : risque pesant sur les entreprises avec l'émergence d'une économie bas carbone (développement technologique, perte de compétitivité en raison de nouvelles normes, risque de réputation, nouvelles réglementations...) ;
 3. risque physique : exposition physique au risque climatique (détérioration des conditions de travail, problème de fourniture en raison d'une modification de la chaîne logistique, augmentation des coûts des assurances...).

Le processus de notation environnementale développé par Euronext® est appliqué à chacune des entreprises composant l'univers d'investissement en se référant à la réduction de leur empreinte carbone, leurs engagements environnementaux et leur capacité à offrir des produits et services qui sont compatibles avec une économie réduisant l'empreinte carbone.

Ainsi, les entreprises composant l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER font part d'une réduction de l'empreinte carbone plus importante comparativement aux autres entreprises de l'univers d'investissement de départ (l'indice Euronext® Climate Europe³).

L'originalité de l'approche provient de la méthodologie utilisée pour calculer l'empreinte carbone d'une entreprise. Pour chaque entreprise d'un secteur représentant un fort enjeu⁵ dans la lutte contre le changement climatique, les émissions carbone sur l'ensemble du cycle de vie des produits commercialisés par l'entreprise sont calculées (Scope 1, 2 et 3)⁶. Le score Climat prend également en compte les émissions évitées⁷ par l'entreprise, grâce aux innovations environnementales développées par celle-ci au niveau du produit et service final, ou de la chaîne de production. Ce score est calculé par Euronext® à partir de la notation attribuée par deux experts dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique des entreprises : Carbone 4⁸ et CDP⁹. Enfin, une évaluation de la stratégie de l'entreprise¹⁰ vis-à-vis de la prise en compte des enjeux climatiques futurs par cette dernière est utilisée dans la notation.

¹ Les informations sur l'Indice sont disponibles sur le site : https://www.euronext.com/sites/www.euronext.com/files/euronext_climate_orientation_priority_50_ew_rules_version_25-03_march_2019.pdf.

² La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

³ L'indice Euronext® Climate Europe est un indice créé et sponsorisé par Euronext. Il s'agit des 200 plus grosses capitalisations européennes les mieux notées sur leur score Climat (voir page 4 le processus de sélection).

⁴ Pour plus d'information sur le Green & Sustainable Hub de Natixis : <https://gsh.cib.natixis.com/>

⁵ Les secteurs à forts enjeux comprennent les entreprises des secteurs suivants : énergie, industrie lourde, transport, bâtiment, équipementiers et apporteurs de solutions.

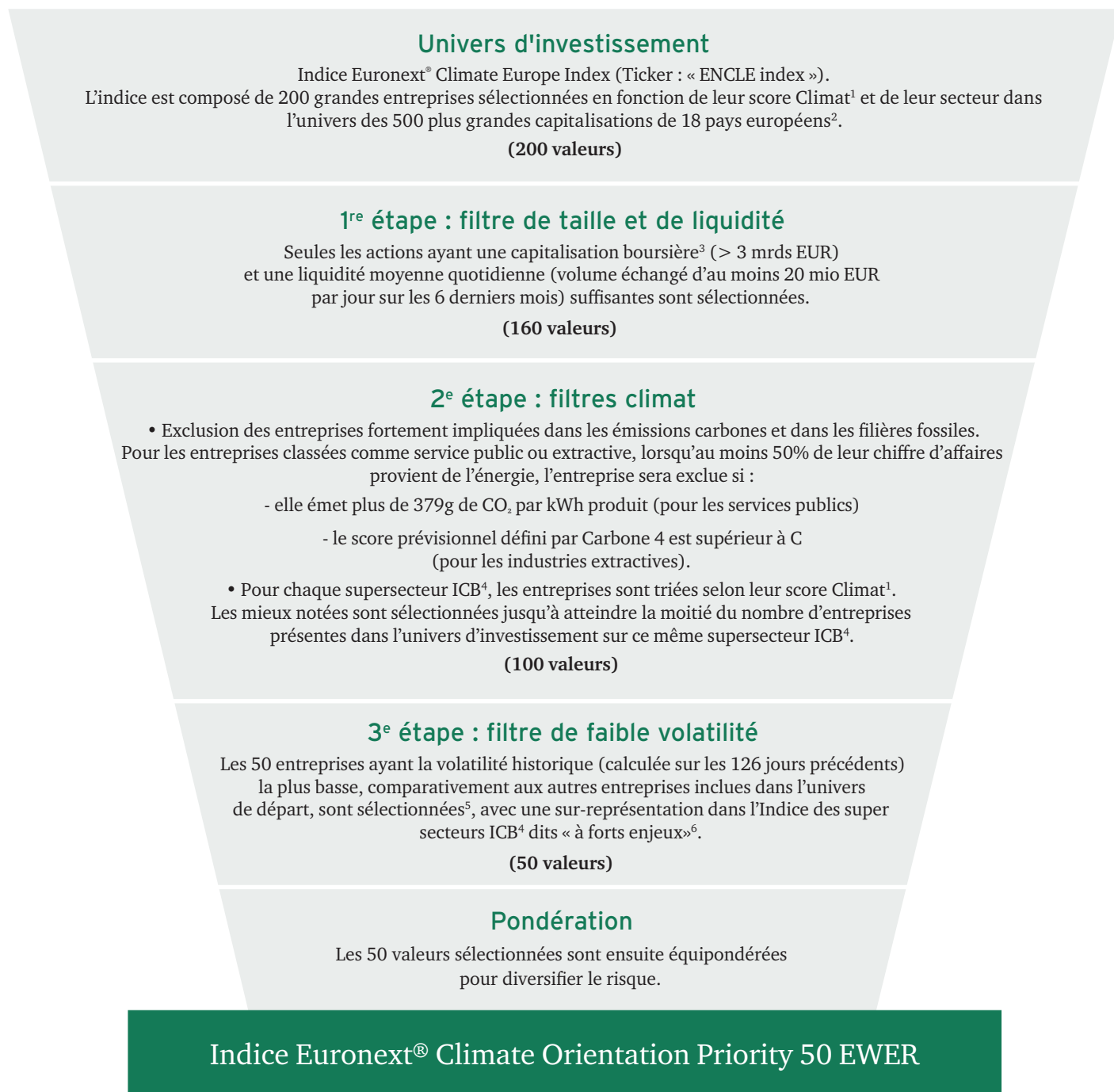
⁶ Scope 1 - émissions directes, Scope 2 - émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, et Scope 3 - émissions liées à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des produits et services.

⁷ Une entreprise qui a des émissions évitées est une entreprise qui s'appuie sur des procédés et des produits plus efficaces que la référence au sein de son secteur d'activité.

⁸ Carbone 4 est le premier cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie carbone. Son nom fait référence à l'objectif pris par la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre d'un « facteur 4 » à l'horizon de 2050.

⁹ CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation internationale à but non lucratif offrant aux entreprises et aux villes la seule plateforme mondiale permettant de mesurer, gérer et partager leurs données environnementales liées au changement climatique, à l'eau et à la déforestation.

¹⁰ Carbone 4 évalue la stratégie de l'entreprise à l'aide de 3 critères : (1) l'objectif de réduction absolue de ses émissions de gaz à effet de serre (mesurées en gCO₂e) ; (2) l'objectif de réduction relative de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à son chiffre d'affaires ; (3) la part des investissements dans des projets ou programme de recherche et développement visant à réduire les émissions de carbone.



L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER est un indice du type « Excess Return » avec « dividende synthétique ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions⁷. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre. La composition de l'indice est revue et rebalancée annuellement. Toutes les informations sur l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER sont disponibles sur le site d'Euronext : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0011923081-XAMS/market-information>.

¹ Le score Climat est calculé par Euronext® à partir de la notation attribuée par deux experts dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique des entreprises : Carbone 4 et CDP (Carbon Disclosure Project). Les informations sur le score climat sont disponibles sur les sites : <http://www.carbone4.com/sites/default/files/CarbonImpactAnalytics.pdf> et https://b8f65cb373b1b7b15feb-c70d8ead6ced550b4d987d7c03fcdd1d.ssl.cf3.rackcdn.com/cms/guidance_docs/pdfs/000/000/233/original/Scoring-Introduction.pdf?1479494696

² Les 18 pays européens sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

³ La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

⁴ Industry Classification Benchmark (ICB) est un système pour catégoriser les entreprises du monde entier selon quatre niveaux : 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous secteurs. La diversification sectorielle de l'indice s'applique selon le deuxième niveau constitué des 19 super secteurs. Chaque super secteur ICB est ensuite qualifié de secteur à forts, moyens et faibles enjeux, selon la classification Carbone 4.

⁵ Sous réserve d'un maximum de respectivement 10, 8 et 6 actions pour les supersecteurs ICB à forts, moyens et faibles enjeux, et d'un plafond de 15 entreprises par pays.

⁶ Les secteurs à forts enjeux comprennent les entreprises des secteurs suivants: énergie, industrie lourde, transport, bâtiment, équipementiers et apporteurs de solutions.

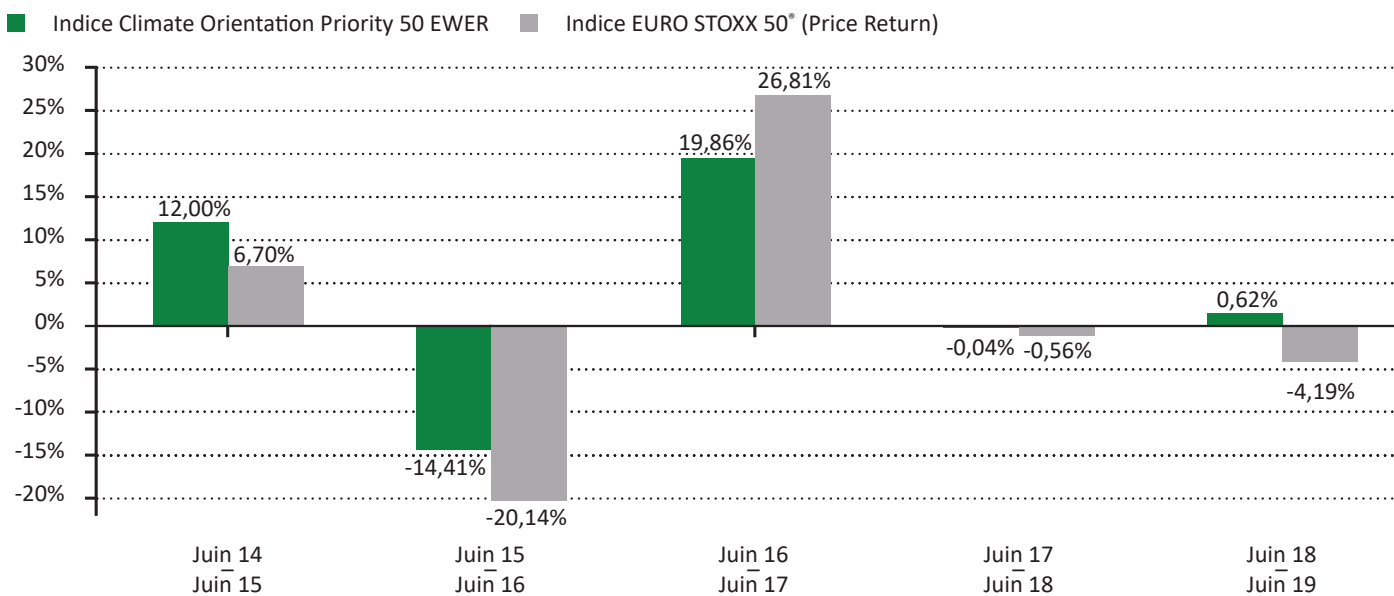
⁷ La moyenne des dividendes brutes distribuées sur les 5 dernières années par les actions composant l'indice est égal à 3,29%.

Evolution des performances et composition de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER

L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER a été lancé le 4 juillet 2016. Les performances passées reprises ci-dessous sont le résultat de simulations historiques entre le 30 mai 2014 et le 1^{er} juillet 2016, visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Evolution des performances¹ des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)² sur les 5 dernières années

Performances¹ annuelles calculées entre le 13 juin 2014 et le 14 juin 2019



Source : Bloomberg

Données du 13 juin 2014 au 14 juin 2019.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGLEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Zoom sur la performance¹ historique et la volatilité³ historique des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)²

	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER	Indice EURO STOXX 50® (Price Return)
Performance ¹ historique simulée annualisée sur 5 ans	2,93%	0,58%
Volatilité ³ historique	13,94%	17,66%

Source : Bloomberg - Données du 13 juin 2014 au 14 juin 2019.

Toutes les informations sur l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER sont disponibles sur le site d'Euronext : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0011923081-XAMS/market-information>.

¹ Les performances passées reprises ci-dessous sont le résultat de simulations historiques entre le 13 juin 2014 et le 1^{er} juillet 2016, visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

² L'indice EURO STOXX 50® est un indice de type Price Return. Ceci signifie que les dividendes éventuellement distribués par les actions le composant ne sont pas réinvestis dans l'indice et qu'ils n'ont pas d'influence sur sa performance. De plus, dans le cas d'un indice Price Return, les investisseurs n'ont pas droit aux dividendes distribués.

³ La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGLEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITE OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ETE OBTENUE AUPRES DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGEES FIAIBLES. CECI NE PORTE PAS PREJUDICE A L'OBLIGATION DE L'EMETTEUR D'EXECUTER SES OBLIGATIONS A L'EGARD DES INVESTISSEURS, DESQUELLES IL NE PEUT SE LIBERER, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE. LES ELEMENTS DU PRESENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNEES DE MARCHES SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNEES CONSTATEES A UN MOMENT PRECIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

Composition¹ actuelle de l'indice

Nom	Secteur (ICB) ²
AKZO NOBEL NV	CHIMIE
ALLIANZ GY	ASSURANCE
ALSTOM SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	ASSURANCE
ASTRAZENECA PLC	SANTÉ
AVIVA PLC	ASSURANCE
AXA SA	ASSURANCE
BAE SYSTEMS PLC	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
BRITISH LAND CO PLC	IMMOBILIER
COCA-COLA HBC AG	ALIMENTAIRE & BOISSONS
CIE DE SAINT-GOBAIN	MATÉRIAUX & CONSTRUCTION
COMPASS GROUP PLC	VOYAGES & LOISIRS
CRÉDIT AGRICOLE SA	BANQUE
DANONE SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
DEUTSCHE BOERSE AG	SERVICES FINANCIERS
DEUTSCHE TELEKOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
E.ON SE	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
ESSILORLUXOTTICA SA	SANTÉ
FERROVIAL SA	MATÉRIAUX & CONSTRUCTION
GEBERIT AG	MATÉRIAUX & CONSTRUCTION
GIVAUDAN SA	CHIMIE
GLAXOSMITHKLINE PLC	SANTÉ
HSBC HOLDINGS PLC	BANQUE
IBERDROLA SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	VOYAGES & LOISIRS

Nom	Secteur (ICB) ²
KLÉPIERRE	IMMOBILIER
LLOYDS BANKING GROUP PLC	BANQUE
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	SERVICES FINANCIERS
L'ORÉAL SA	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
NESTLÉ SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
NOVARTIS AG	SANTÉ
PARTNERS GROUP HOLDING AG	SERVICES FINANCIERS
PERNOD RICARD SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
RELX PLC	MÉDIAS
ROCHE HOLDING AG	SANTÉ
SANOFI	SANTÉ
SAP SE	TECHNOLOGIE
SIEMENS AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA	BANQUE
SOLVAY SA	CHIMIE
SWISS RE AG	ASSURANCE
SWISSCOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
TELEFONICA SA	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
THALES SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
TOTAL SA	PÉTROLE & GAZ
UBS GROUP	BANQUE
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	IMMOBILIER
UNILEVER NV	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
ZURICH INSURANCE GROUP AG	ASSURANCE

Sources : Natixis, Bloomberg. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

¹ Dernier rebalancement au 16 novembre 2018. Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue annuellement.

² Industry Classification Benchmark (ICB) est un système pour catégoriser les entreprises du monde entier selon quatre niveaux : 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous secteurs. La diversification sectorielle de l'Indice s'applique selon le deuxième niveau constitué des 19 super secteurs. Pour plus de détails, se référer au <http://www.ftserussell.com/financial-data/industry-classification-benchmark-icb>.

Description du mécanisme

D'une durée maximum de 10 ans, Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER, un indice composé de 50 actions de grandes capitalisations identifiées par Euronext comme étant engagées dans la transition énergétique (voir pages 2 et 3).

Possibilité de remboursement anticipé automatique¹:

A l'issue de la 5^e année, on observe la performance de l'indice depuis la date d'émission. Si la performance de l'indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé correspondant, le remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit alors² :

Date d'observation	Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé	Plus-value brute ¹⁻⁴
A la 5 ^e année (20/09/2024)	+ 15%	+ 25%

Sinon, le produit continue.

La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible.

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation, le client reçoit à l'échéance :

- si la Performance Moyenne Finale²⁻⁵ de l'indice est négative ou nulle, le client reçoit 100%¹⁻³ du capital initial (hors frais³ et taxes) ;
- si la Performance Moyenne Finale²⁻⁵ de l'indice est positive, le client reçoit 100%¹⁻³ du capital initial (hors frais³ et taxes) augmenté d'une plus-value¹⁻⁴ égale à 100% de la Performance Moyenne Finale⁵ de l'indice.

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale²⁻⁵ de l'indice ?

Elle correspond à la moyenne des 37 observations mensuelles² de l'indice observées durant les 3 dernières années par rapport à la valeur initiale (le cours de clôture de l'indice au 20/09/2019).

Par exemple, pour un niveau initial de l'indice de 1477,79 points, si la moyenne des 37 observations mensuelles² est égale à 1748,82 points, la performance moyenne finale²⁻⁵ de l'indice sera de 18,34% (i.e. $1748,82 / 1477,79 - 1$).

Le terme « capital initial » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une note, soit 1 000 EUR par note, hors frais d'entrée³ de 2,00% maximum. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur.

² Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 10 pour le détail des dates.

³ Hors frais d'entrée de 2,00% maximum. Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières », section « Frais et commissions » en page 10.

⁴ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ La performance moyenne finale de l'indice retenue à l'échéance pourrait être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site de Natixis : <https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch>. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'initiateur du produit Natixis, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS ("règlement EU 1286/2014").

Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de Natixis, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Illustration d'une performance moyenne finale ² négative de l'indice à l'échéance	Illustration d'une plus-value potentielle à l'échéance	Illustration du mécanisme de remboursement automatique anticipé ¹ au 01/10/2024
Performance constatée de l'indice à la date d'évaluation de remboursement automatique anticipé ¹ (20/09/2024)	-3%	14%	18%
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-14%	18%	N/A
Performance moyenne finale ² de l'indice	-12%	16%	N/A
Remboursement du capital ³	100%	100%	100%
Plus-value ³⁻⁴	0%	16%	25%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ⁴ (frais d'entrée inclus ⁵)	-0,20%	1,29%	4,15%

Focus sur le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale² de l'indice

	Mois 83	Mois 84	Mois 85	Mois 86	[...]	Mois 116	Mois 117	Mois 118	Mois 119	Mois 120
Performance de l'indice Euronext [®] Climate Orientation Priority 50 EWER par rapport à la date de constatation initiale (20/09/2019)	-4%	17%	5%	-6%	...	13%	12%	-10%	-7%	18%
Moyenne des 37 performances mensuelles ⁶ de l'indice										16%

¹ En cas d'activation du remboursement automatique anticipé le 20/09/2024, la note structurée s'arrête à cette date. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible.

² La performance moyenne finale de l'indice retenue à l'échéance pourrait être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance. Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 10 pour le détail des dates.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ Frais d'entrée de 2,00% maximum. Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières », section « Frais et commissions » en page 10.

⁶ Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 10 pour le détail des dates.

Documentation juridique

Les « notes » Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note décrites dans le présent document font l'objet de « Conditions définitives » (« Final Terms ») datées du 19 juin 2019 dans le cadre du « Debt Instruments Issuance Programme Prospectus » daté du 24/04/2019 et approuvé par la CSSF le 24/04/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, son supplément daté du 22 mai 2019 et ses éventuels suppléments à venir, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur <https://equityderivatives.natixis.com>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur <https://equityderivatives.natixis.com>. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours ouvrables à compter de cette publication sur le site de Nagelmackers ou après la publication dans la presse pour revoir son ordre de souscription.

L'émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de Base passeportée non applicables via les conditions définitives.

Principaux risques de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Natixis (qui bénéficie d'une notation A+ selon S&P¹, A1 selon Moody's¹ et A+ selon Fitch¹). Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital initial. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain potentiel et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

Risque de rendement

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. Si, à l'échéance, la performance moyenne finale de l'indice (moyenne arithmétique des observations mensuelles durant les 3 dernières années (37 observations) est inférieure au niveau initial, l'investisseur ne percevra pas de gain. Il pourra cependant prétendre au remboursement de 100% du capital initial (hors frais² et taxes), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur. La performance moyenne finale de l'indice peut être inférieure à la performance finale de l'indice observée à l'échéance.

Risque de fluctuation du prix

L'investisseur doit être conscient que le prix de la note peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du capital initial (hors frais² et taxes). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement de la note. Le droit au remboursement du capital ne vaut qu'à la date d'échéance. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution des performances de l'indice, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Emetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.

Risque de liquidité

Ce produit est coté sur la Bourse du Luxembourg, mais il n'y a pas de marché actif. Les investisseurs ne pourront dès lors pas vendre le produit sur la Bourse. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, le prix du produit correspondra au prix de marché déterminé par Natixis en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Risque de fluctuation du prix »). Ce prix sera fixé dans une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Natixis (le prix proposé par Natixis ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de

Bourse et les impôts éventuels). Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER est un indice créé le 4 juillet 2016. En cas de survenance d'un événement affectant l'indice sous-jacent, dont la liste figure dans le Prospectus de Base (tel que, de façon non limitative, sa suppression, son déréglage ou sa modification) l'agent de calcul (Natixis) pourra, si nécessaire, entreprendre différentes actions comme, notamment procéder à un ajustement, à une substitution de l'indice ou demander à l'Emetteur de procéder au remboursement du produit dans les conditions prévues par le Prospectus de Base. En cas de remboursement du produit par l'Emetteur : (i) si l'événement affectant l'indice est un cas de force majeure, le remboursement sera effectué de façon anticipée à la valeur de marché ; (ii) dans l'hypothèse où l'événement ne serait pas un cas de force majeure, mais serait la conséquence d'un événement externe non imputable à l'Emetteur et qui modifierait de manière matérielle l'économie du contrat, l'Emetteur procédera au remboursement du produit au minimum à 100% du capital initial à la date d'échéance conformément aux dispositions du Prospectus de Base. Pour plus d'informations concernant ces risques, veuillez consulter le Prospectus de Base aux pages 283 à 284.

Risque de remboursement anticipé (hors cas de remboursement anticipé, conformément à la formule)

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien de la note (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Emetteur de remplir ses obligations dans le cadre de la note), l'Emetteur pourra notifier le détenteur de la note d'un remboursement anticipé à sa valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser à l'investisseur la valeur de marché qui lui revient, ne pourra être facturé par l'Emetteur.

Risques liés au titre de créance vert et titre de créance socialement responsable

Ce produit est un titre de créance dit « vert » ou « Green Bond ». L'investisseur doit être conscient qu'il n'existe actuellement aucun consensus sur le marché quant aux caractéristiques précises requises pour qu'un actif spécifique soit défini comme « vert », « social » ou « durable ». Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée aux investisseurs que les actifs éligibles dans le cadre de cette note répondent, en tout ou partie, aux attentes ou exigences présentes ou futures de tout investisseur et satisfassent aux critères ou lignes directrices d'investissement que cet investisseur ou ses investissements seraient tenus de remplir.

¹ Perspective stable. Ratings au 19/06/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004 et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

² Hors frais d'entrée de 2,00% maximum. Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières », section « Frais et commissions » en page 10.

Principales caractéristiques financières

Nom	Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note
Code ISIN	XS1881333048
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts facturés par l'Emetteur (incluant les coûts de structuration) : 0,32% du montant nominal souscrit. Les « coûts d'entrée » mentionnés dans le KID incluent les coûts facturés par l'Emetteur. • Autre coûts récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Natixis versera à Nagelmackers des commissions au titre de la distribution des notes structurées d'un montant annuel de 0,30% du montant des titres effectivement placés (l'investisseur supportera ces coûts annuels de 0,30%, ce qui correspond à un montant maximum de 3,05% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité). <p>Frais non inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'entrée : 2,00% maximum • Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> - Avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> • 0,50% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1% (cf. rubrique « Revente avant l'échéance ») • Une taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (avec un maximum de 1 300 EUR). - A l'échéance : 0%
Revente avant l'échéance	Ce produit est coté sur la Bourse du Luxembourg, mais il n'y a pas de marché actif. Les investisseurs ne pourront dès lors pas vendre le produit sur la Bourse. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, le prix du produit correspondra au prix de marché déterminé par Natixis en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Risque de fluctuation du prix »). Ce prix sera fixé dans une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Natixis (le prix proposé par Natixis ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).
Emetteur	Natixis S.A.
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Instrument de créance structuré de droit anglais
Devise	EUR
Période de commercialisation	Du 20 juin 2019 au 13 septembre 2019
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	20 septembre 2019
Date d'échéance	1 ^{er} octobre 2029
Date de constatation initiale	20 septembre 2019
Date d'évaluation de remboursement automatique anticipé	20 septembre 2024
Date de remboursement automatique anticipé	1 ^{er} octobre 2024
Dates de constatations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne finale	21/09/2026, 20/10/2026, 20/11/2026, 21/12/2026, 20/01/2027, 22/02/2027, 22/03/2027, 20/04/2027, 20/05/2027, 21/06/2027, 20/07/2027, 20/08/2027, 20/09/2027, 20/10/2027, 22/11/2027, 20/12/2027, 20/01/2028, 21/02/2028, 20/03/2028, 20/04/2028, 22/05/2028, 20/06/2028, 20/07/2028, 21/08/2028, 20/09/2028, 20/10/2028, 20/11/2028, 20/12/2028, 22/01/2029, 20/02/2029, 20/03/2029, 20/04/2029, 22/05/2029, 20/06/2029, 20/07/2029, 20/08/2029, 20/09/2029

Sous-jacent	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equal Weight Excess Return Ticker Bloomberg : COP5E Index
Profil d'investisseur	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements (uniquement possible pour des personnes physiques), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 10 ans maximum, cet investissement étant considéré comme un produit défensif (dans l'approche 'Personal Investment Assistant') ou comme un produit de protection (dans l'approche 'Personal Investment Assistant'). Le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (19/06/2019) à un client « retail » moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. Applicable à la plus-value potentielle à la date d'échéance finale, ainsi qu'à toute plus-value réalisée en cas de remboursement anticipé ou de revente avant la date d'échéance. • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos .
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Les « notes » Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Auto-Callable Note émises par Natixis décrites dans le présent document font l'objet de « Conditions définitives » (« Final Terms ») datées du 19 juin 2019 dans le cadre du « Debt Instruments Issuance Programme Prospectus » (le « Prospectus ») daté du 24/04/2019 et approuvé par la CSSF le 24/04/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). La CSSF a délivré à la FSMA un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus, son supplément daté du 22 mai 2019 et ses éventuels suppléments à venir, son résumé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à se reporter en particulier à la rubrique « Facteurs de Risques ». Ils sont également invités à lire le KID. Tout nouveau supplément au Prospectus sera publié sur le site de Natixis (https://equityderivatives.natixis.com). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours ouvrables à compter de cette publication sur le site de Nagelmackers ou après la publication dans la presse pour revoir son ordre de souscription.</p>
Réclamation	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via www.nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. Natixis recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Prospectus de Base.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte un droit au remboursement total du capital (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de Natixis). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit : le prix du produit correspondra au prix de marché déterminé par Natixis en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Risque de fluctuation du prix » en page 9). Ce prix sera fixé dans une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Natixis (le prix proposé par Natixis ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les

besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenues dans le Prospectus de Base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Natixis. Natixis n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Euronext (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

